

LE CALENDRIER DE LA REFORME

Les grandes étapes du projet de réforme en fonction de votre catégorie d'âge



Vous êtes nés :

en 1974 et avant

Vous n'entrez pas dans le cadre de la réforme, vous resterez affilié à la CARPIMKO jusqu'à la fin de votre carrière.

20
20

Entre 1975 et 2003

Vous entrez dans la réforme à partir de 2025, vos droits acquis à la CARPIMKO sont figés à ce moment-là.

20
20

Après 2004

Vous entrez directement dans le Régime Universel à partir de 2022.

22 janvier : Présentation du projet de Loi en Conseil des Ministres

Janvier/Février : Débat Parlementaire

Fin Février : Présentation au vote du Parlement

20
22

20
22

2022 : Entrée dans le Régime Universel

Les générations de 2004 et après commencent directement leur carrière dans le Régime Universel

Le taux de cotisation serait au départ le même que celui de la CARPIMKO

2022 : Mise en place de la modification de l'Assiette Sociale

L'assiette qui servira pour les cotisations retraites et la CSG =

(CA - charges d'activité) x (1-y%) (actuellement il est question de 33% d'abattement)

Cela devrait représenter une diminution de 7 points de CSG transférée vers les cotisations Retraite

Gain de 7 points de BNC sur la cotisation CSG

Gain de 7 points de BNC sur la cotisation CSG

Gain de 7 points de BNC sur la cotisation CSG

20
25

2025 : Entrée dans le Régime Universel

Les droits acquis à la CARPIMKO sont figés. Vous commencez à cotiser au Régime universel

Début de la phase de convergence des taux de cotisation vers le taux cible du Régime Universel= 28,12% (sur 10 à 15 ans)

20
25

Début de la phase de convergence des taux de cotisation vers le taux cible du Régime Universel= 28,12% (sur 10 à 15 ans)

20
35

20
35

2041 : Départ en retraite génération 1974

Droits calculés au sein de la CARPIMKO, la pension devrait être légèrement supérieure du fait de la hausse de cotisation à 28%

20
45

20
45

2067 : Départ en retraite génération 2003

Fin de la période de transition

Droits calculés en additionnant ceux obtenus à la CARPIMKO, et ceux obtenus au Régime Universel. la pension devrait être supérieure du fait de la hausse de cotisation à 28%

20
68

20
68

2068 : Départ en retraite génération 2004

Droits calculés selon les règles du Régime Universel. la pension devrait être nettement supérieure du fait de la hausse de cotisation à 28%